

## PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Le débat se poursuit;

### *(Délibérations sur la motion d'ajournement)*

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

### *Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Badanai, Ouellet, Walker, Goyer, Clermont et Trudel en remplacement de MM. Allmand, Buchanan, Cafik, Howard (Okanagan Boundary), Laniel et Marceau sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

### *États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau, suivant l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. MacEachen, membre du conseil privé de la Reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 octobre 1970, (Question n° 1987), demandant l'état suivant:

1. Quel a été le total des frais de voyage de chaque secrétaire parlementaire au cours de l'année financière 1969-1970?

2. Comprend-il l'utilisation d'avions du gouvernement et, dans la négative, combien de fois a-t-on utilisé les avions du gouvernement? (Document parlementaire n° 283-2/1987).

Par M. MacEachen,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 5 octobre 1970, (Question n° 952), demandant l'état suivant:

Quelle échelle de traitement commandaient au 1<sup>er</sup> janvier 1957, 1962, 1967 et 1969, les postes de sous-ministre et de sous-ministre adjoint ou les postes équivalents de chaque ministère, société de la Couronne ou organisme d'État? (Document parlementaire n° 283-2/952).

Par M. Munro, membre du conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) sur les dépenses et l'administration relatives à la Loi sur l'assistance-chômage, pour l'année financière terminée le 31 mars 1970, conformément à l'article 9 de ladite loi, chapitre 26, Statuts du Canada, 1956.—(Document parlementaire n° 283-1/251).

A 10 h. 08 du soir, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.